



QUEST BUREAU

Engagement en faveur des droits humains et des normes internationales du travail

Cet engagement est approuvé par la Direction Générale et s'applique à l'ensemble des activités de l'entreprise.

Ouest Bureau affirme son engagement à respecter et promouvoir les principes fondamentaux en matière de droits humains et de conditions de travail, conformément aux standards internationaux reconnus.

À ce titre, l'entreprise s'appuie notamment sur :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- les principes internationaux en matière de droits humains et de normes du travail, tels que définis notamment par les Nations Unies et l'Organisation internationale du travail

Ouest Bureau s'engage à :

DROITS HUMAINS

- respecter les droits fondamentaux de toutes les personnes, sans discrimination
- prévenir toute atteinte aux droits humains dans le cadre de ses activités

CONDITIONS DE TRAVAIL

- garantir des conditions de travail sûres et respectueuses
- interdire toute forme de travail forcé ou de travail des enfants
- promouvoir l'égalité de traitement et la non-discrimination

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

- sélectionner des partenaires respectant des standards équivalents
- intégrer progressivement des exigences sociales et environnementales dans ses relations fournisseurs

AMÉLIORATION CONTINUE

- évaluer régulièrement ses pratiques
- mettre en œuvre des actions correctives si nécessaire

Cet engagement s'inscrit dans la démarche globale de responsabilité sociétale de l'entreprise et fait l'objet d'une communication auprès des parties prenantes.

Le présent document est rendu public et accessible à l'ensemble des parties prenantes.

Date :

7/10/25

Signature :

Marie-Eve HANON

SAS OUEST BUREAU sa
La Montgervalaise 2
20 rue du Sureau
35520 LA MÉZIÈRE
Tél. : 02 99 13 16 60
Siret : 330 839 457 00190 - APE 4665Z